



**Rapport annuel de surveillance  
de la conformité de  
l'installation de gestion des  
déchets de Gentilly-1**

**Rapport annuel de surveillance de la  
conformité**

**pour l'année 2021 en vertu du permis  
WFDL-W4-331.00/2034**

**61-00521-ACMR-2021**

**Révision 0**

Préparé par :

Syed M. Bukhari  
Spécialiste des permis de l'exploitation G1  
et DP

19/05/2022

Date

Révisé par :

J. Therrien  
Autorité de l'installation, Installation de  
gestion des déchets de Gentilly-1

19/05/2022

Date

Approuvé par :

K. Schruder  
Titulaire du permis d'exploitation,  
Installation de gestion des déchets  
de Gentilly-1

20/05/2022

Date

## SOMMAIRE

Le présent rapport annuel de surveillance de la conformité pour l'année civile 2021 a été préparé en conformité avec la clause 5.1 of the Gentilly-1 Licence WFDL-W4-331.00/2034 et le REGDOC-3.1.2 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), *Exigences relatives à la production de rapports, tome 1 : Installations nucléaires de catégorie I non productrices de puissance et mines et usines de concentration d'uranium*. Ce document fournit un rapport sommaire annuel sur la surveillance de conformité et la performance d'exploitation annuelles.

Le présent document, autonome et sans restriction, fournit des renseignements sur la surveillance de la conformité et la performance en 2021 des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) pour l'installation de gestion des déchets de Gentilly-1 (G1WF), en fonction des 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) de la CCSN. Le présent rapport fournit des informations spécifiques au site afin de compléter le rapport annuel de surveillance de la conformité pour l'année civile 2021 des Laboratoires Nucléaires Canadiens, qui couvre les mises à jour programmatiques et la performance des 14 DSR ainsi que le programme d'information et de divulgation publique des LNC s'appliquant à l'ensemble des sites des LNC.

Suivent les faits saillants en matière de performance globale pour les activités en 2021 :

- Toutes les activités autorisées ont continué d'être réalisées de manière sécuritaire.
- Aucun membre du personnel de l'installation n'a été exposé à une dose de rayonnement dépassant les limites respectives qui s'appliquent aux travailleurs sous rayonnements, et ce conformément au Règlement sur la radioprotection.
- Aucun membre du public n'a reçu une dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire.
- Aucun incident lié au rayonnement n'a entraîné de dépassement d'un seuil d'intervention ou d'une limite réglementaire.
- Dans le cadre de vastes initiatives de santé, de sécurité et d'environnement (SSE) et de réduction de la charge d'incendie, les déchets radiologiques et non radiologiques ont été retirés de l'installation.

En 2021, les activités de Stockage sous surveillance (SSS) de l'installation G1WF ont été menées de manière sécuritaire et fiable, conformément aux exigences réglementaires.

**Les Laboratoires Nucléaires Canadiens s'engagent à atteindre des normes élevées en matière de sûreté et de sécurité de l'exploitation. Les renseignements et les données du présent rapport amènent à conclure que le rendement en matière de sécurité et de protection a été respecté sur le site G1WF et que des mesures ont été prises pour l'améliorer encore plus.**